

Une agriculture en pleine mutation

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes, des moyens techniques très performants, un marché de plus en plus mondialisé... L'agriculture vit aujourd'hui une véritable révolution sociale et culturelle que le Conseil Général accompagne avec un vaste dispositif d'aides.

© Pierre COUANCE - www.jerome-couance.com



Bruno Pouteau, céréalier dans le Sénonais

Depuis trois générations, la famille de Frédéric cultive des céréales dans le nord du département. Aujourd'hui, c'est lui qui tient les rênes de l'exploitation qui s'étend sur 185 ha, soit 60 de plus qu'en 1990. En plus du blé, de l'orge et du colza, la ferme produisait à cette époque des petits pois et du tournesol oléique, mais a arrêté à la suite de mauvais rendements et d'« une chute des cours du fait de la concurrence ». Un état de fait auquel sont confrontés les exploitants agricoles depuis la réforme de la Pac (politique agricole commune) de 1992, inquiets de leur devenir si les subventions européennes destinées à compenser la chute des cours depuis l'ouverture des marchés venaient à diminuer, voire à disparaître. Car « si les prix du marché ont chuté, nos charges, elles, restent les mêmes, explique Frédéric. Et aujourd'hui nous sommes payés en partie par les subventions européennes. » En France, l'agriculture représente 4 % de la population active, 2 % de la richesse nationale, mais 55 % du territoire. L'Yonne est un département aux trois-quarts rural qui compte 420 000 ha de surface agricole utile et 230 000 ha de surface boisée (source SCEES 2005). L'essentiel de la surface exploitée est consacré aux grandes cultures : 52 % aux céréales, 20 % aux oléagineux, 17 % au fourrage. Les vignes ne représentent que 2 %, mais leur chiffre d'affaires est l'un des plus importants de la production agricole.

Une agriculture performante et spécialisée

« L'agriculture icaunaise est performante et spécialisée, explique Hélène Tousseint, chargée d'études économiques et de prospective à la Chambre d'agriculture. Nous sommes parmi les premiers départements producteurs de colza (4^e rang français en 2005, mais 1^{er} ou 2^e en 2000), au 12^e rang en blé et 9^e en orge en 2005. Le département produit également des vins de qualité (16^e rang français), essentiellement en AOC, et détient des outils de transformation animale performants malgré sa faible production locale. Trois des entreprises laitières par exemple – Yoplait, Senoble et Paul Renard – sont de taille européenne et transforment trois fois la production de l'Yonne. En outre, quatre AOC fromagères sont présentes sur le département (Brie de Meaux, Brie de Melun, Chaource et Époisses) et une demande a été déposée pour le Soumaintrain. » Le milieu agricole est en totale mutation, à l'image des exploitations professionnelles⁽¹⁾ dont le nombre a été divisé par trois en cinquante ans. De 6 000 en 1979, elles sont aujourd'hui moins de 3 200 en activité, avec une baisse particulièrement forte au milieu des années 1990 lors de la mise en place de la réforme de la Pac. Un quart

est constitué en sociétés et elles s'agrandissent, pour atteindre aujourd'hui une surface moyenne de 123 ha (10^e rang français), tandis que la mécanisation devient de plus en plus performante. Autre révolution : une femme de chef d'exploitation sur deux travaille désormais à l'extérieur de la ferme (source : Agreste Yonne de juin 2001).

Une grande sensibilité aux réformes de la Pac

Robert Gueniffey, lui, a décidé de jeter l'éponge. Il a abandonné la culture de ses 140 ha de céréales dans la région de Noyers il y a cinq

L'Yonne en chiffres

- **338 000 habitants** recensés en 2005, soit le 65^e rang français.
- **Population à 48 % rurale** (23 % en France).
- **45 habitants au km²** contre 108 pour la moyenne nationale.
- **200 000 tonnes de colza** (9^e rang français en 2005)
- **1 million de tonnes de blé tendre** (12^e rang français en 2005)
- **350 000 tonnes d'orge escourgeon** (9^e rang français en 2005)
- **10 000 tonnes de concombre** (5^e rang français en 2005)

(Productions moyennes des dix dernières années)

Soutenir l'agriculture biologique

Le département compte 104 agriculteurs biologiques, soit 3 % des exploitations professionnelles. Un chiffre faible comparé par exemple à l'Italie (8 %) ou l'Autriche (entre 11 et 15 %). Pourtant, la France a été le premier pays exportateur en Europe et le marché croît de 10 % par an, « mais avec des produits d'importation parce que la France n'encourage pas l'agriculture biologique au même niveau que les autres pays de l'Union européenne, explique André Lefebvre, directeur du Service d'éco-développement agricole et rural de Bourgogne⁽¹⁾. De ce fait, les produits en provenance de ces pays

pénètrent sur notre territoire à des prix beaucoup plus intéressants que les produits français. » Un nouveau plan de mesures est justement en train de se mettre en place pour encourager les agriculteurs conventionnels à la conversion : « L'agriculture s'est caractérisée, dans son évolution, par l'introduction d'engrais et de produits phytosanitaires en quantités importantes et, pour changer de système de production, les exploitants doivent bénéficier de mesures incitatives. Des aides doivent également permettre aux produits biologiques de se retrouver sur le marché à des prix équivalents à ceux de l'agriculture conventionnelle. Or, on remarque des cassures dans le développement de l'agriculture biologique à chaque fois qu'il y a eu ruptures ou changements des mesures d'accompagnement. » L'Yonne peut se targuer d'avoir été précurseur en la matière : « Le Conseil Général a été le premier à investir dans l'agriculture biologique dès 1978 et continue de le faire de manière constante, indique André Lefebvre. Cela confère une antériorité à un certain nombre de structures économiques comme la coopérative de céréales Bio Bourgogne, basée à Nîtry, qui a été la première à se constituer en 1983 et reste aujourd'hui parmi les plus importantes.

La CO.CE.BI. réalise cette année des investissements importants (520 000 euros) avec le soutien du Conseil Général. » L'objectif est de « démarginaliser ce système de production qui répond aux attentes des consommateurs, d'autant que le lien entre la santé et l'environnement est reconnu et que l'on parle aujourd'hui de pandémie silencieuse liée aux pesticides (les producteurs sont les premiers exposés). » Car la France détient un record : elle est « le premier pays européen à épandre des pesticides : 90 000 tonnes par an, ce qui nous place juste derrière les USA... »

➤ **Des producteurs (fruits et légumes, viandes et charcuterie, produits laitiers, plantes aromatiques, vins) vendent leurs produits directement à la ferme. Pour se procurer la liste, ainsi que celle des marchés biologiques, des transformateurs et des distributeurs, contacter le Gaby au 03 86 72 92 20 ou Bio Bourgogne association au 03 86 72 03 72. Sur internet : www.biobourgogne.fr**

Grand marché biologique annuel à Vézelay le 1^{er} dimanche de septembre, avec le soutien du Conseil Général.

(1) André Lefebvre est conseiller en agriculture biologique à la Chambre d'agriculture et détaché auprès du Gaby (Groupement des agrobiologistes de l'Yonne).

Un poids économique

Le chiffre d'affaires de l'agriculture atteint 618 M ? (millions d'euros) auxquels il convient d'ajouter 126 M ? d'aides compensatoires (soit un total de 744 M ?). Il est aux 3/4 végétal :

- **290 M ? pour les grandes cultures** (dont 110 M ? d'aides compensatoires)
- **205 M ? pour la viticulture**
- **33 M ? pour l'horticulture-maraîchage**
- **156 M ? pour les animaux** (dont 11 M ? d'aides compensatoires), dont **66 M ? pour la viande bovine** (dont les 11 M ? d'aides), **46 M ? pour le lait**, **38 M ? pour les volailles et porcs.**

(Source : SCEES - Chambre d'agriculture de l'Yonne. Chiffres 2005.)



biocarburants par exemple (le diester à base de colza). L'humanité, de plus en plus nombreuse, aura toujours besoin de manger mais aussi de se déplacer. Nous, les agriculteurs, ne voulons pas être là que pour entretenir les paysages d'une France devenue uniquement pays du tourisme. » Une volonté qu'encourage le Conseil Général. Emmanuel Boursault, le directeur de l'Action économique et des Politiques territoriales, parle lui d'« agro-industrie » : « Nous sommes entrés dans l'agriculture industrielle, qui exige cependant une qualité de produit. C'est le sens de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture, orienté également vers la diversification d'activités et la création de produits transformés, à plus haute valeur ajoutée. À travers l'action du Conseil Général, nous essayons d'utiliser le potentiel de développement lié à l'agriculture pour créer de la richesse complémentaire dans le département. L'agriculture n'est plus un monde à part. Elle s'intègre dans une démarche et obéit aux mêmes règles que l'économie traditionnelle. »

Nathalie Hadrbolec
nathalie.hadrbolec@free.fr

(1) 33 % sont des exploitants retraités ou doubles actifs.

Le département de l'Yonne est présent au Salon de l'Agriculture (bâtiment 7) qui se tient porte de Versailles à Paris du 3 au 11 mars de 9h à 19h (nocturne le vendredi jusqu'à 23h). Avec stand du Conseil Général, de l'ADT (Agence de développement touristique de l'Yonne), une boutique des produits du terroir avec des producteurs Bienvenue à la ferme... Et nouveauté : un pôle promotion des vins de l'Yonne où l'ensemble des syndicats de l'Yonne est représenté.



➤ **L'ENTRETIEN**
Henri de Raincourt, sénateur et Président du Conseil Général de l'Yonne

Créer des richesses complémentaires

Quelle est la politique d'intervention agricole du Conseil Général ?

Elle s'inscrit dans une politique générale de développement économique. L'agriculture est aujourd'hui le premier poste d'exportation de la France pour lequel l'Yonne est particulièrement actif. L'action du Conseil Général vise donc à améliorer et créer des richesses complémentaires dans ce domaine. Chaque année, le Conseil Général verse un fonds pour le développement de l'agriculture, qui, en 2006, a atteint 387 600 euros (dont 273 300 à la Chambre d'agriculture), l'ensemble du budget approchant les 1 500 000 euros.

Quels sont les moyens mis en œuvre ?

Ils suivent quatre grands axes. Nous avons une logique de partenariat avec les acteurs de la production animale dans un souci d'amélioration de la qualité (Groupement de défense sanitaire de l'Yonne) : à défaut de pouvoir concurrencer les pays d'Europe de l'Est, nous devons créer l'avantage comparatif. Nous accompagnons également les mutations des modes de production dans le but d'aider à la création de nouveaux produits et donc de richesses complémentaires. Le deuxième axe est celui de la production végétale. Nous sommes dans la même configuration que pour la production animale, avec une nouveauté en ce qui concerne les bioénergies. Le Département s'est engagé, dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale, dans la filière biodiesel et a mis en place en février une cuve de diester à Appoigny pour approvisionner ses véhicules. L'idée étant, à terme, d'installer d'autres cuves à destination d'autres flottes captives. La valorisation des sous-produits de la filière agricole est également à l'étude au pôle d'excellence rurale (utilisation de la paille et des déchets de bois dans les chaudières biomasses par exemple) et s'inscrit dans le développement durable. Un gros travail doit être mené en ce sens car il existe des interactions fortes entre l'agriculture et la protection de l'environnement et du cadre de vie. En liaison avec les énergies renouvelables, nous allons prochainement engager une réflexion sur la mise en place d'une politique forestière.

L'agriculture biologique a toute sa place dans le développement durable...

C'est d'ailleurs l'un des deux derniers axes soutenus par le Conseil Général. Le Département accompagne son développement à deux niveaux : en versant une subvention à la Chambre d'agriculture pour dynamiser la filière et en soutenant le Gaby (Groupement des agrobiologistes de l'Yonne) dans son action quotidienne. Le dernier volet concerne les produits à haute valeur ajoutée : nous travaillons sur les AOC et accompagnons le développement des filières pouvant apporter une plus-value (33 022 euros aux filières « truffes » et « chaource » ; 5 770 euros au Groupement des producteurs du fromage du Soumaintrain). Et, bien sûr, dans l'Yonne il y a les vins, avec des AOC prestigieuses et d'autres qui montent en puissance.

ans pour travailler dans une porcherie à plein temps. « Sur les Plateaux de Bourgogne on n'arrive pas à obtenir des rendements corrects et quand on a payé les charges il ne reste plus grand-chose. Avec la Pac et toute la paperasserie administrative que cela a généré c'est devenu très difficile. J'avais gardé 30 ha de blé que je faisais faire à façon mais j'ai fait les comptes et là j'arrête. Je mets tout en jachère et j'attends la retraite dans quatre ans. » « Les 3/4 des surfaces agricoles de l'Yonne sont des surfaces directement aidées, raconte Hélène Toussaint. D'où une très forte sensibilité aux réformes de la Pac (la dernière, consécutive aux accords de Luxembourg de 2003, est entrée en vigueur en 2006. Ndlr), d'autant que nous nous trouvons sur des terres aux rendements moyens par rapport au reste de la France. En outre,

les marchés sont très peu élastiques et il suffit d'un peu d'excès d'offre pour que les prix chutent considérablement. » Rappelons que ces aides ont été créées par la Commission européenne pour compenser l'ouverture des marchés européens et la fluctuation des prix (avant 1992, un système de régulation aux frontières conservait au marché européen des prix stables relativement plus hauts que les prix mondiaux). Dans le même temps les jachères ont été encouragées afin de limiter les quantités de produits offerts sur un marché saturé.

Un autre avenir pour les produits

Frédéric, lui, fait partie de la nouvelle génération d'agriculteurs. « Il y a 15 ans une personne vivait bien sur

90 ha et aujourd'hui il en faut 150. Les exploitations sont de plus en plus importantes et le travail décuplé, mais avec les matériels de plus en plus performants on fait plus d'hectares dans la journée. De toute façon nous nous trouvons dans une zone qui produit déjà beaucoup de colza et il est difficile d'en faire plus. » La profession doit composer avec les nouvelles données : « Les coopératives acheteuses sont de plus en plus exigeantes en matière de suivi cultural (traçabilité). En outre les cours de nos produits sont liés aux récoltes des autres pays du monde. L'Australie, par exemple, dont la récolte est décalée par rapport à la nôtre, ou encore les pays de l'Est comme l'Ukraine : si leurs rendements sont très bons les prix s'effondrent. » Selon Frédéric, l'avenir doit être cherché en partie ailleurs, « dans d'autres utilisations des produits ; les